Image not found or type unknown

Séparation et immobillier

Par **Carlos Valery**, le **12/07/2018** à **21:04**

Bonjour à tous.

Je rencontre un gros souci. Mon ex concubine (pas marié, n'y pacsé) est partie du domicile conjugal sans me prévenir, une maison que l'on a acheté ensemble. Elle a récupérer tous ces meubles, j'ai reçu 2-3 jours plus tard un courrier en recommandé de son avocat me signalant que Mme XXX a déménagée et habite maintenant à l'adresse YYYY. Mais mon gros souci est le suivant, mon ex vient tous les jours au domicile conjugal (elle a les clés) pendant que je suis au travail, et elle a accès à mes effets personnels Certe la maison est au 2, je le conteste pas. Mais elle y vient pour fouiller dans mes affaires. Puisse-je changer les serrures de la maison sachant qu elle a déménagé tous ces meubles et puisse-je porter plaintes?.

Merci de votre retour.

Cordialement.

Par **tomas00**, le **13/07/2018** à **04:53**

tu dois changer les serrures, il n'est pas possible que si elle partait, tu cherches des choses qui sont aussi les tiennes, c'est elle qui a quitté la maison, elle doit perdre.

Bonjour,
Les formules de politesse telles que "bonjour" ou "merci" sont obligatoires sur ce forum comme sur les autres...
Merci pour votre attention.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés